

Plaidoyer pour la Belgique amie !

Selon les standards des Nations Unies, de l'Union Africaine, de l'Union Européenne, les dernières élections générales burundaises n'ont aucune crédibilité juridique et aucune légitimité politique. Elles ont pourtant servi de prétexte à Pierre Nkurunziza pour s'octroyer un troisième « mandat maudit » et illégal.

Même si le CNDD-FDD exprime une rage folle parce que contrarié par le verdict irrévocable des partenaires internationaux, il faut pourtant que ce Parti-Etat revienne à la raison, modère ses propos et renonce à un langage d'anathèmes et de provocation puérile et stérile. Car ces propos détestables ne feront pas changer d'avis les partenaires internationaux. Loin de là.

La Belgique a été la première à annoncer qu'elle ne reconnaîtrait pas les institutions issues d'élections où tous les concurrents n'ont pas eu le même traitement, où le processus de la CENI a été complètement biaisé, où les moyens de l'Etat ont été scandaleusement utilisés par un seul candidat, où les médias libres ont été détruits ou muselés au préalable et où les partis politiques, possibles concurrents ont été pulvérisés et nyakurisés.

En outre, il faut que le CNDD-FDD revienne à la raison car la colère est mauvaise conseillère. Ce Parti-Etat qui a ramené le Burundi aux pires heures du parti unique et inique doit revenir au respect des usages diplomatiques les plus élémentaires. Le Burundi ne gagne absolument rien à éreinter la Belgique, le Secrétaire général de l'EAC et maintenant la CIRGL. Le pays se ridiculise et y perd sa dignité.

L'extravagance des prises de position du CNDD-FDD le prive de toute solution de recours et de retour en arrière. Ce Parti-Etat adore d'ailleurs monter les enchères dans la violence verbale et se tirer des salves de balles dans les pieds. Du reste, depuis que ce Parti-Etat occupe toute la scène politique burundaise, personne ne sait plus qui est réellement comptable de l'Etat au Burundi.

La présidence de la République par le biais de ses services de la communication, le gouvernement par le biais de son porte-parole, le mal nommé ministère des affaires étrangères et de la coopération, le procureur général de la République, le sénat, l'assemblée nationale par le biais de leurs présidents respectifs et enfin la police diffusent, à longueur de journée, des messages marqués par une cacophonie inaudible, par l'incohérence et la contradiction. Où est donc passé l'Etat du Burundi ? Y a-t-il encore un pilote dans l'avion ?

L'incohérence et la véhémence CNDD-FDD donnent, sur le plan international, l'impression que le Burundi est plongé dans un désordre politique total, dans une sorte de coma institutionnel irréversible. Pour autant, il ne faut pas que le Parti-Etat, le CNDD-FDD, insulte l'avenir du pays. Il faut que le Burundi se garde la possibilité d'une réconciliation future, indispensable et bénéfique entre la Belgique et le Burundi après la crise actuelle.

L'excès de fausse colère et d'indignation artificielle du CNDD-FDD ne doit pas faire oublier que le Burundi, fait partie de la communauté des nations engagées à respecter des normes de vie en commun sur cette planète terre. Toutes les nations partagent des obligations juridiques contraignantes ainsi que la responsabilité, en ce qui concerne, notamment, la sauvegarde de la paix dans le monde, le respect des droits humains et la protection de l'environnement.

Dans le troisième « mandat maudit » de Pierre Nkurunziza, ce qui choque le plus la communauté internationale, c'est précisément que le Burundi ne respecte plus sa signature. Son engagement solennel pour mettre en œuvre l'Accord de Paix et de Réconciliation d'Arusha s'est envolé dans une rhétorique grotesque de stigmatisation de la Belgique et de plusieurs autres boucs émissaires.

Cet accord, loin d'être parfait pourtant, a été négocié péniblement sous la double houlette de Julius Nyerere et de Nelson Mandela, deux figures éminentes et très respectées dans le monde. Le CNDD-FDD a ruiné le dévouement et la détermination de ces deux leaders charismatiques pour que le Burundi retrouve la paix, la stabilité et la prospérité.

Les Etats Unis, représentés par Bill Clinton, l'Union Européenne par Louis Michel, plusieurs pays amis du Burundi, plusieurs organisations internationales et confessions religieuses ont participé aussi à l'organisation et au financement des négociations ainsi qu'à l'élaboration de l'Accord d'Arusha. La légèreté avec laquelle Pierre Nkurunziza et le CNDD-FDD ont annulé, d'un trait de plume, la signature de ces éminentes personnalités et la signature du Burundi lui-même est tout simplement consternante.

Pour rappel, l'accord d'Arusha et la constitution sont d'accord sur un fait incontournable. Le nombre de mandats par président est deux. « **Et quand c'est deux, c'est deux** » a même ironisé Mugabe. Seule la modalité de l'élection du président après le gouvernement de transition par le parlement et lors du deuxième mandat par le suffrage universel direct a donné un prétexte à Pierre Nkurunziza de penser qu'il existait une contradiction entre les deux documents fondamentaux du Burundi. Qui plus est, l'Union Africaine et les Nations Unies sont les garants de l'Accord d'Arusha.

Ainsi, un président qui renie la parole donnée par son pays et viole la loi fondamentale commet une faute, voire un crime très grave et dont les conséquences, même chez les investisseurs économiques privés, sont catastrophiques. Ceux-ci peuvent refuser, en effet, de prendre des risques inconsidérés en participant au développement de l'économie d'un pays. Le Burundi qui peut renier ses engagements internationaux aussi solennels que l'Accord d'Arusha n'est pas respectable et n'inspire pas confiance.

Par ailleurs, s'en prendre à la Belgique et notamment à la période où ce pays exerçait le mandat pour le compte de la Société des Nations d'abord et de la tutelle des Nations Unies ensuite, c'est une démarche misérable et infructueuse. D'une part, il faudrait que, pour que l'accusation du CNDD-FDD soit acceptable, que ce Parti - Etat s'en prenne ouvertement à la Société des Nations disparue après la première guerre mondiale et aux Nations Unies. Ces deux organisations assuraient la tutelle juridique confiée à la Belgique sur le Rwanda et le Burundi. Bon courage !

La Belgique a, sans aucun doute, sa part de responsabilité dans la gestion de ces deux pays et surtout dans les drames qui ont marqué le processus de décolonisation du Rwanda et du Burundi. La mort du roi Mutara Rudahigwa du Rwanda à Bujumbura après avoir reçu une injection suspecte à la Clinique Prince Charles n'a jamais été éclaircie par une enquête de justice que la Tutelle belge aurait dû commanditer. Le roi devait se rendre à New York pour plaider aux Nations Unies en faveur de l'indépendance de son pays. Mutara Rudahigwa était d'ailleurs, semble-t-il, très lié à Louis Rwagasore.

Dans le cas de l'assassinat de Louis Rwagasore, faut-il le rappeler au CNDD-FDD, les responsables directs de ce crime, jugés après deux procès, sont d'abord des Burundais et des Grecs. Certes il est très probable que les assassins aient reçu les assurances de la Tutelle Belge qu'ils ne seraient pas inquiétés et poursuivis. Jean Ntidendereza, le coupable principal dans l'assassinat de Louis Rwagasore, écrivait, de la prison de Mpimba, dans une lettre qu'il adressait à son épouse réfugiée en Belgique avec ses enfants, que « la libération des coupables de l'assassinat du prince n'était qu'une affaire de quelques jours » et qu'ils

seraient libérés probablement par la Belgique. On sait par ailleurs les efforts inouïs que le roi Baudoin a déployés pour faire commuer la peine capitale infligée aux assassins de Louis Rwagasore en peine de prison à perpétuité. En particulier le roi belge a tout fait pour sauver le jeune Grec Kageorgis de l'exécution.

Il est donc probable que la puissance coloniale belge ait eu une responsabilité dans l'assassinat des trois personnalités éminentes qui luttaient pour l'indépendance de leurs pays respectifs, à savoir Mutara Rudahigwa, Patrice Lumumba et Louis Rwagasore. Il semble d'ailleurs que des dossiers concernant précisément l'assassinat de Louis Rwagasore aient été maintenus dans le domaine du secret de l'Etat belge pour encore 50 ans.

Pour autant, il faut que le CNDD-FDD comprenne qu'il est possible d'exiger, comme pour Patrice Lumumba, que l'Etat belge actuel, fasse des investigations sérieuses et crédibles et aide le Burundi à faire définitivement la lumière sur l'assassinat de Louis Rwagasore. Et si la Tutelle belge a joué un rôle dans cet assassinat, il est probable que, comme elle l'a d'ailleurs déjà fait dans le cas de l'assassinat de Patrice Lumumba et dans le cadre du génocide des Tutsis du Rwanda, la Belgique reconnaisse sa responsabilité et demande sincèrement pardon au peuple burundais. En attendant, faut-il insulter les générations actuelles et futures de Belges, certes héritières de l'histoire coloniale de leur pays ? La réponse est non, trois fois non.

Du reste, ce n'est certainement pas le CNDD-FDD qui est le mieux placé pour exiger de la Belgique la lumière sur son rôle présumé dans l'assassinat de Louis Rwagasore. Alors que le régime de Pierre Nkurunziza issu de ses rangs a les mains couvertes de sang jusqu'au coude dans des crimes abominables perpétrés, depuis 10 ans, avec une cruauté et un cynisme sans pareil. Surtout depuis la contestation du troisième « mandat maudit ».

Il faudrait que le CNDD-FDD accepte que la Belgique et le Burundi sont liés par une histoire indestructible qui a eu, certes des hauts et des bas, mais qui est marquée par une très solide amitié. La Belgique donne au Burundi, depuis plusieurs années, une aide considérable multiforme. La Belgique a formé des générations entières d'universitaires de haut niveau. Elle a accueilli et protégé des beaucoup de réfugiés burundais fuyant la guerre et la persécution au pays. Elle a financé des projets très ambitieux en matière de développement agricole et d'infrastructure, etc. Enfin, il ne faut absolument pas que les propos outranciers et injustes du CNDD-FDD à l'égard de la Belgique fassent oublier les multiples relations humaines et familiales qui lient beaucoup de Belges et de Burundais.

La Belgique, comme beaucoup de pays de l'Union Européenne, ont été capables de se réconcilier avec l'Allemagne malgré les destructions gigantesques qui leur ont été infligées par le régime nazi d'Adolphe Hitler. L'Union Européenne que le CNDD-FDD vilipende souvent constitue, à cet égard, un espace de réconciliation courageuse entre les peuples hier ennemis mortels, un espace de paix, de démocratie et de prospérité.

Le CNDD-FDD ferait mieux, mais le peut-il, de prendre exemple sur des faits positifs de l'histoire européenne afin de faire avancer le Burundi vers la paix, la démocratie, le développement et la liberté. La Belgique, en particulier, peut sincèrement et efficacement accompagner le Burundi sur cette voie. Elle le fait déjà depuis plusieurs années. Elle est prête à poursuivre demain cet accompagnement amical.

Après le CNDD-FDD dont le règne touche à une fin pathétique, le défi majeur qui attend le futur gouvernement démocratique du Burundi est colossal. Il faudra notamment réparer le visage abîmé du Burundi et rétablir des relations de confiance avec les meilleurs amis de notre pays. En tête de la liste de ces amis indéfectibles, figure la Belgique amie.

Athanase Karayenga

Le 05 Décembre 2015